

PREFECTURE D'EURE ET LOIR

MISE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE R 111 - 3

(du code de l'urbanisme)

POUR LE RISQUE INONDATION

COMMUNE DE : **MIGNIERES**

ARRETE PREFECTORAL
DU 9 JUILLET 1990

PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
ET DE LA REGLEMENTATION

Bureau de l'Urbanisme
et du Cadre de Vie

**ARRETE DECLARANT D'UTILITE PUBLIQUE
LE PROJET DE DELIMITATION DE TERRAINS
EXPOSES AUX RISQUES INONDATION**

JL/MD

Affaire suivie par Mme LINET

LE PREFET D'EURE-ET-LOIR,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Tél. 37.27

70.92.

ARRETE N° 1663

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles R 11.1 et R 11.2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de MIGNIERES en date du 8 février 1990 approuvant le principe de la mise en place d'un périmètre délimitant les terrains soumis aux risque inondation ;

Vu le dossier établi par les services de la direction départementale de l'Equipement pour être soumis à enquête publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 mai 1990 prescrivant la mise à l'enquête publique du projet susvisé ;

Vu les résultats de l'enquête qui s'est déroulée du 30 mai au 17 juin 1990 inclus conformément aux article R 11.4.1. et suivants du Code de l'Expropriation ;

Vu l'avis du Commissaire-Enquêteur en date du 22 juin 1990 ;

Vu le procès-verbal de l'enquête ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER : Est déclarée d'utilité publique à compter de ce jour et conformément au dossier annexé au présent arrêté, la délimitation des terrains exposés au risque inondation et sur lesquels les futures constructions seront soumises à une réglementation sur la commune de MIGNIERES ;

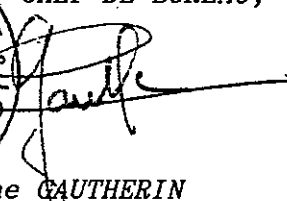
.../...

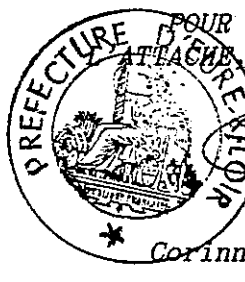
ART. 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement, Monsieur le Maire de MIGNIERES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à CHARTRES, le 9 juillet 1990

POUR LE PREFET,
LE SOUS-PREFET DELEGUE,

Henri MASSE

POUR AMPLIATION,
ATTACHE CHEF DE BUREAU,

* Corinne GAUTHERIN

A circular stamp from the Prefecture of Eure-et-Loir. The outer ring contains the text 'PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR'. The inner circle features a coat of arms with a central figure and the motto 'EURE-ET-LOIR' below it. A small star is positioned at the bottom of the inner circle.